



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 58868

Texte de la question

M. François Lamy interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le délai dans lequel sera publié le décret procédant au classement des activités de manipulation de soin non médicaux parmi celles relevant, en ce qui concerne l'assurance vieillesse, du régime de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) et, au sein de ce régime, de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV). Ce décret est en effet en cours de préparation depuis l'année 2013. Les professions concernées attendent sa publication afin de clarifier leur situation, préoccupante, au regard de leur affiliation à la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58868

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5364

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)